

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 31
procurations : 9
votants : 40

Date de convocation :
11 mars 2025

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, T. ROSAY, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, J. LAVOREL, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par J. LAVOREL, M. SALLIN par M. MERMIN, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICOUD par D. BESSON, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER par M. SECRET, C. MERLOT par F. de VIRY

SUPPLEEE : A. CUZIN par T. ZOSAY

EXCUSEES : S. BEN OTHMANE, M-N. BOURQUIN

ABSENTS : B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, G. BARON, D. JUTEAU, J. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° c_20250317_eauasst_028

5.3. DESIGNATION DE REPRESENTANTS

**DESIGNATION DU DIRECTEUR COMMUN ET DE DEUX DIRECTEURS ADJOINTS COMMUNS
DES REGIES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6^{ème} Vice-Président,

L'article 6 des statuts de chacune des deux Régies d'eau potable et d'assainissement dispose que celles-ci sont administrées par un Directeur commun et, le cas échéant, un ou plusieurs Directeurs adjoints communs, qui en assureront le fonctionnement.

Le Directeur commun et les deux Directeurs adjoints sont désignés par le Conseil communautaire, sur proposition de la Présidence de la Communauté de Communes du Genevois, conformément à l'article L2221-14 du code général des collectivités territoriales.

Le Président procédera ensuite à la nomination du Directeur et des Directeurs adjoints par arrêté.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2221-1 et suivants, R2221-1 et suivants ;
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement ;
Vu le projet de délibération présenté au Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant révision des statuts de la Régie d'eau potable du Genevois ;
Vu le projet de délibération présenté au Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant révision des statuts de la Régie d'assainissement du Genevois ;
Vu les projets de statuts de la Régie eau potable et de la Régie d'assainissement ;
Vu l'avis du Conseil d'exploitation commun aux régies d'eau potable et d'assainissement réuni le 03 mars 2025 ;

DELIBERE

Article 1 : désigne Monsieur Franck PERRIN, Directeur commun des Régies d'eau potable et d'assainissement.

Article 2 : désigne 2 Directrices adjointes communes des Régies d'eau potable et d'assainissement :

- Madame Marielle BONIER.
- Madame Aurélie GIVONETTI.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :

Télétransmise en Préfecture le 21/03/2025

Publiée électroniquement le 21/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.